



éduscol



Consultation nationale sur les programmes

Projet de programme de la classe de
première de la voie générale

Éducation civique, juridique et sociale

L'organisation de la consultation des enseignants est confiée aux recteurs,
entre le vendredi 8 octobre et le vendredi 12 novembre 2010.

Parallèlement au dispositif mis en place dans les académies par les IA-IPR, les
contributions peuvent être envoyées depuis eduscol.education.fr/consultation/ecjs

8 octobre 2010

ÉDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE

Enseignement commun

Projet - Classe de première

VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE :

LES INSTITUTIONS, LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE, LA NATION ET SA DÉFENSE.

La classe de première est consacrée à une réflexion sur l'exercice de la citoyenneté politique dans notre République. La notion de politique n'a pas l'évidence qu'on lui prête souvent ; il faut en comprendre les conditions et appréhender la diversité de ses manifestations. En classe de première, il convient d'amener les élèves à s'interroger sur le sens de l'action politique aujourd'hui. Cela rend compte de la volonté, qui préside aux thèmes présentés dans ce programme, de privilégier la problématisation des questions.

La question de la nature de notre régime politique peut être posée à partir de l'examen des principales institutions et de la manière dont le pouvoir est organisé sur le territoire.

Le caractère fondamentalement représentatif de notre démocratie fait du vote et des élections concurrentielles les moyens privilégiés de l'expression de la souveraineté populaire. Les éléments qui constituent et qui entourent le vote sont l'objet de débats anciens et permanents dont il convient de rendre compte. Il est ainsi utile de réfléchir tout particulièrement à la notion de « démocratie d'opinion ».

Le principe de la représentation ne résume pas toute la réalité démocratique. Il est donc important d'analyser les différentes formes d'engagement des citoyens dans le débat public, dans les partis, les syndicats, les associations - avec les moyens de l'expression démocratique où, à côté des formes anciennes, la pétition et la manifestation, de nouvelles formes s'affirment avec les technologies de l'information et de la communication. Les tensions et conflits font partie de la vie démocratique : la manière dont ils sont traités et résolus permet de s'interroger sur le sens contemporain de la politique.

La défense nationale, enfin, est directement liée à l'exercice de la citoyenneté. Elle induit une interrogation sur les problèmes de la guerre et de la paix dans notre monde contemporain.

Ce programme est évidemment tributaire de savoirs construits dans d'autres disciplines, principalement, en classe de première, l'histoire et la géographie, les sciences économiques et sociales, les lettres. Cependant, il ne demande pas de dispenser un enseignement de science politique. Sans systématisme ni prétention à l'exhaustivité, il entend privilégier l'intérêt et la réflexion des élèves, et leur offre les éléments nécessaires à une formulation claire et rigoureuse, des interrogations qu'il suscite. La perspective historique permet souvent de les éclairer, mais l'actualité, dans sa complexité, est la matière première de l'éducation civique, juridique et sociale.

LES INSTITUTIONS, LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE, LA NATION ET SA DÉFENSE.

Thème 1 : Les institutions et la République

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE
<p>« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » À l'image des autres États démocratiques, elle assure la garantie des libertés fondamentales et la protection contre l'arbitraire, la séparation des pouvoirs, le pluralisme politique et social.</p> <p>La Ve République est un régime original reposant sur la prééminence du Président de la République élu au suffrage universel direct pour cinq ans et ne pouvant gouverner que grâce au soutien d'une majorité parlementaire à l'Assemblée nationale pendant la même durée.</p> <p>La Constitution est la loi suprême de la République. Elle institue les pouvoirs et organise l'articulation du pouvoir exécutif (le Président de la République et le gouvernement) et du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Toutes les lois doivent être conformes à la Constitution et aux principes démocratiques qu'elle protège, sous le contrôle du Conseil Constitutionnel.</p> <p>Si la France est un État unitaire, les lois de décentralisation ont conféré des responsabilités nouvelles aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) qui contribuent à l'équilibre des pouvoirs. Sa participation à l'Union européenne implique la prise en compte du droit communautaire dans l'édiction des règles nationales.</p>	<p>Ce thème doit donner lieu à plusieurs travaux de nature différente parmi les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'étude d'un grand débat institutionnel, ayant eu lieu depuis 1958, montrant les arguments en présence (l'élection du Président de la République au suffrage universel en 1962, ou la réforme constitutionnelle de 2008) ;- une analyse comparative des équilibres institutionnels dans trois démocraties européennes (France, Angleterre, Allemagne) pour juger de la relative singularité française ;- une analyse des pouvoirs et des politiques menées par une collectivité locale proche du lycée (la commune, le département ou la région) ;- l'examen de propositions portées aujourd'hui dans le débat public par les différentes forces politiques sur les évolutions possibles des institutions.

Thème 2 : La représentation et la démocratie d'opinion

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE
<p>La République française est un régime représentatif. À des degrés divers, de la Nation à la commune, le peuple est appelé à élire ses représentants (Président de la République, députés, maires). Les procédures électorales ne concernent pas seulement la sphère politique, mais la société civile dans son ensemble, puisqu'elles accompagnent le monde du travail (élections professionnelles) aussi bien que les activités associatives (syndicats, amicales, etc.).</p> <p>Le vote est ainsi un moyen d'expression qui permet de faire connaître, par le moyen d'un scrutin, une « volonté générale ». Celle-ci peut concerner le peuple dans sa globalité ou seulement les membres d'une collectivité ou d'une association. Les décisions qui en résultent ont un caractère de légalité et, au nom du principe majoritaire, représentent indistinctement l'ensemble de ceux qui y ont pris part.</p> <p>Moment crucial des pratiques et du débat politique, le vote traduit l'état d'une « opinion publique ». Celle-ci se manifeste de diverses manières : presse écrite ou orale (radio, télévision), pétitions, manifestations, enquêtes et sondages. La vie démocratique est désormais rythmée par les scrutins électoraux et par les enquêtes d'opinion. Cette combinaison d'une démocratie électorale et d'une démocratie d'opinion produit des effets sur les pratiques politiques et invite à en comprendre les logiques sous-jacentes.</p>	<p>Ce thème est traité sous deux perspectives complémentaires, permettant de mettre au jour les relations qui existent entre la volonté exprimée par le corps des représentés et les fonctions exercées par ses représentants.</p> <p>La première perspective comporte l'analyse d'une procédure institutionnelle donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen d'une élection locale ou nationale s'inscrivant dans un cadre politique (ex. les élections municipales) ou dans un cadre professionnel (ex. les élections syndicales) : préparatifs, mode de scrutin (majoritaire, proportionnel), organes de contrôle, garanties démocratiques, etc. <p>La seconde perspective concerne la formation et l'expression d'une « opinion publique ».</p> <p>Elle peut être abordée selon l'une ou l'autre des options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le contexte d'une procédure de concertation publique (à l'occasion, par exemple, d'un plan d'occupation des sols ou de l'implantation d'un équipement collectif, etc.) les débats sont-ils transparents ou reproduisent-ils des fractures diverses (savants / ignorants, favorisés / défavorisés, etc.) ? Quelles sont les procédures légitimes d'une délibération et de décisions authentiquement démocratiques ? Les opinions exprimées dans ce cadre mobilisent-elles des expertises ou seulement des intérêts ? - Dans le contexte de la vie politique ou des échéances électorales, quels sont les acteurs privilégiés d'un débat public (institutions, partis et forces politiques, militants, etc.) ? Quelles sont les formes d'expression des opinions (organismes de presse, organismes publics, groupes d'intérêt privés, etc.) ?

Thème 3 : L'engagement politique et social

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE
<p>L'exercice de la citoyenneté ne se réduit pas à la seule participation électorale. Dans une démocratie, les modes d'engagement sont divers.</p> <p>Les partis politiques sont le moyen privilégié de l'organisation de la démocratie et leur pluralité est une condition de sa réalité. Ils ont pour objectif de conquérir et d'exercer le pouvoir et il est important d'en analyser les fonctions, les modes de constitution interne et les évolutions contemporaines dans le système politique français.</p> <p>Les partis se distinguent des autres formes d'organisation sociale qui visent à influencer le pouvoir politique sans chercher à l'exercer. Les syndicats, qui défendent les intérêts matériels et moraux de leurs mandants, sont les acteurs principaux de la démocratie sociale.</p> <p>A côté de ces formes d'engagement, d'autres se manifestent autour des questions d'ordre social, culturel ou civique, à travers des associations, des coordinations, des réseaux sur l'Internet, avec de nouveaux modes d'action collective articulant des mobilisations à différentes échelles.</p>	<p>Ce thème, permet une analyse des raisons qui poussent ou non les citoyens à passer à l'acte de l'engagement politique et social, selon différents niveaux de participation, et de revenir ainsi sur le sens de la citoyenneté dans notre société.</p> <p>Il est traité à partir de deux situations :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'étude d'un parti politique ou d'une organisation syndicale ainsi que de son évolution conduit à interroger les motivations et formes d'engagement de ses militants et adhérents ;- l'analyse d'un fait d'actualité, comme le déroulement d'un débat politique, d'une mobilisation, d'un conflit social, de ses acteurs, de ses enjeux et des formes d'action qu'ils suscitent.

Thème 4 : La nation, sa défense et la sécurité nationale

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE
<p>La défense nationale connaît depuis la fin des années 1980 des évolutions considérables en réponse aux évolutions du monde qui changent les conditions de la paix comme de la guerre.</p> <ul style="list-style-type: none">- La suspension de la conscription, la professionnalisation des armées, la sophistication et les coûts croissants des équipements supposent d'établir de nouveaux rapports entre citoyens, défense et sécurité nationale.- L'organisation de la défense ne se limite plus au seul cadre national ; au nom de traités multilatéraux ou d'accords, en particulier européens, la France participe à de multiples opérations extérieures de sécurité internationale.- Face à des menaces multiformes qui s'affranchissent des frontières, les clivages traditionnels entre guerre et paix, entre défense extérieure et sécurité intérieure, s'estompent.	<p>La sensibilisation aux questions de défense et de sécurité nationale s'appuie sur la connaissance des textes et des grandes orientations récentes régissant celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ordonnance du 7 janvier 1959 ;- Réforme du service national (1997) ;- Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008). <p>Parmi les thèmes proposés ci-dessous, on en analyse deux, en se fondant sur les recherches des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les menaces potentielles et missions de sécurité défense : multiplication des acteurs (notamment les États émergents), nouvelles formes d'insécurité (terrorisme, piraterie, prolifération des armes et moyens de destruction), défense globale (militaire, civile, économique et culturelle).- Les moyens de la défense : forces françaises, alliances et engagements internationaux de défense (ONU, OTAN, UE), accords bilatéraux.- La nation, sa défense et la sécurité nationale : rôle des acteurs institutionnels (exécutif, législatif), implication du citoyen (information, métiers de la défense, réserve militaire, féminisation des armées), débats en cours.- La France entre paix et guerre : protection du territoire national et opérations extérieures.